

DECRET N° 98-249 DU 17 JUIN 1998

portant nomination au Ministère de  
l'Environnement, de l'Habitat et de  
l'Urbanisme.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la  
République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des  
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret N°98-220 du 15 mai 1998 portant composition du  
Gouvernement ;

VU le Décret n°97-194 du 24 avril 1997 portant attributions organisation  
et fonctionnement du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de  
l'Urbanisme ;

SUR proposition du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de  
l'Urbanisme ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 Juin 1998 ;

DECRETE :

Article 1er.- Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère de  
l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme :

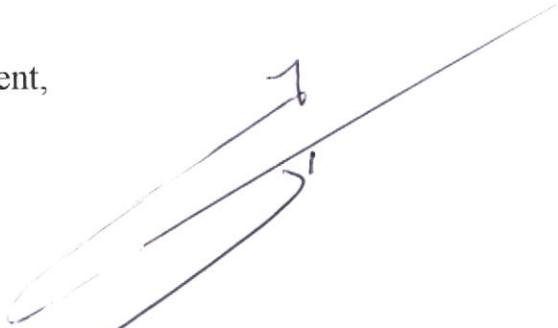
- Directeur de Cabinet : Monsieur Séidou IMOROU ;
- Directeur de l'Administration : Monsieur Cyprien Cossi AYADJI.

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 17 JUIN 1998

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Environnement,  
de l'Habitat et de l'Urbanisme,



Sylvain Adékpédjou AKINDES

Le Ministre des Finances,



Abdoulaye BIO-TCHANE

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEHU 4 MF 4  
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5  
BN- DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3  
UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 2 JO 1.-